



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Finistère

**Service Départemental à la Jeunesse,  
à l'Engagement et aux Sports**

1 boulevard du Finistère - CS 45 033  
29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, le 07 mars 2022

**NOTE**

**Note :** SNU\ communication auprès des jeunes

## **1 - Généralités :**

Le Service National Universel (SNU), projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire, vise à renforcer la cohésion nationale, à contribuer au développement d'une culture de l'engagement ainsi qu'à accompagner les parcours personnels, civiques et professionnels des jeunes.

Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.

Le SNU est composée de trois étapes clés :

### **1) Un séjour de cohésion**

Le jeune effectue son séjour de cohésion de deux semaines, dans un autre département que son département de résidence.

Durant ce séjour, il va participer à des activités abordant les thématiques suivantes :

1. Activités physiques sportives et cohésion
2. Autonomie, connaissances des services publics et accès aux droits
3. Citoyenneté, institutions européennes et nationales
4. Culture et patrimoine
5. Découverte de l'engagement
6. Défense sécurité
7. Développement durable et transition écologique.

Les jeunes seront dégagés de l'obligation de participation à la journée JDC, prévue par l'art. L111-2 du code du service national.

### **2) Une mission d'intérêt général**

À l'issue de ce séjour de cohésion, chaque jeune devra effectuer une mission d'intérêt général dans le département où il réside.

La mission d'intérêt général (MIG) effectuée sans contrepartie, vise à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général et à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes et donc leur insertion dans la société.

### **3) Un engagement volontaire facultatif**

À l'issue de ces deux phases, chaque jeune engagé dans un SNU pourra poursuivre son parcours par un engagement volontaire dans le cadre de dispositifs existants : service civique, sapeur-pompier volontaire, réserviste...

## **2 - Calendrier**

Les jeunes peuvent s'inscrire soit au séjour du 12 au 24 juin 2022 ou soit au séjour du 3 au 15 juillet 2022 sur le site : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 mars 2022.**

## **3 - Communication**

Afin de sensibiliser au mieux les jeunes, un kit de communication est disponible : <https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>

Il est également possible de solliciter le réseau information jeunesse pour organiser une session de sensibilisation du dispositif au sein des établissements directement auprès du SDJES ([ce.sdjes29@ac-rennes.fr](mailto:ce.sdjes29@ac-rennes.fr))